



La Fabrique des Politiques Jeunesse

Lettre juin 2021 n°39

Qu'est-ce que le pass Culture ?

Le pass Culture, **nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles.** Le pass Culture est une application pour les jeunes de 18 ans sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques. Le pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...) sont plafonnés à 100€.

Pour les acteurs culturels :

Une plateforme professionnelle est mise à disposition de tous les acteurs culturels en France métropolitaine ou en Outre-Mer, qu'ils soient une structure publique, privée ou associative. Elle leur permet de promouvoir de manière autonome et gratuite leur programmation culturelle et de proposer des offres artistiques et culturelles, gratuites ou payantes, à destination des jeunes.

À partir de janvier 2022, le pass Culture sera étendu aux collégiens et lycéens pour un montant total de 200 € dès l'âge de 16 ans.

[Pour s'inscrire](#)

Colos apprenantes : le ministère lance la campagne d'été 2021

La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire, de la Vie associative a diffusé les instructions officielles relatives à la campagne d'été 2021 des «colos apprenantes». Une instruction ministérielle présente les contours de l'opération, ses objectifs, les publics visés, les contenus pédagogiques, le processus de labellisation, les modalités de contractualisation financière, etc. Un cahier des charges détaille les critères de labellisation, les conditions d'encadrement des séjours, le projet pédagogique (cadre général et renforcement des apprentissages), les partenariats possibles, les actions de communications envisagées, la labellisation, etc. Le dispositif s'adresse en priorité à certains publics, notamment les mineurs accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les enfants et les jeunes issus des quartiers prioritaires, des zones de revitalisation rurale ou encore en situation de handicap.

[L'instruction](#)

[Le cahier des charges](#)

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Fabrique des territoires avec la création de tiers-lieu en milieu rural

Le rapport «Faire ensemble pour mieux vivre ensemble» a permis de mettre en lumière une dynamique nationale de transformation de l'activité dans les territoires. La création de lieux facilitant le travail en communautés hétérogènes (espaces de coworking, tiers-lieux, fablab, living lab, friches artistiques...) se multiplie.

Ces tiers-lieux sont portés par des acteurs très motivés et souvent engagés au service de leur territoire.

300 projets de tiers-lieux dans les territoires, les Fabriques de territoire, seront soutenus. Cet appel à manifestation d'intérêt est permanent. Toutefois, des vagues d'instruction régulières permettront d'étudier et de rendre un avis sur les candidatures. Le calendrier des dates limites de candidature est disponible dans la note explicative téléchargeable sur :

[Le site](#)

Date limite : 30 juin 2021

1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym

En 2018, en France, 170 000 associations sont employeuses et 1,1 million non employeuses. Elles fonctionnent grâce à 2,2 millions de salariés et 21 millions de participations bénévoles, un même bénévole pouvant s'investir dans plusieurs associations. Sur l'année, cela représente 1,5 million d'emplois salariés en équivalent temps plein et 580 000 équivalents temps plein bénévoles.

Les ressources courantes des associations employeuses sont très concentrées sur les plus grosses structures de quatre domaines d'activité : 74 % des ressources sont consacrées à la perte d'autonomie et au handicap, aux établissements hospitaliers, au domaine social ou caritatif et à l'enseignement et la recherche.

Les activités des associations non employeuses sont majoritairement tournées vers le sport, les loisirs et la défense d'intérêts.

Représentant un quart de l'ensemble des associations, les associations sportives mettent en évidence le rôle des bénévoles dans la vie associative.

Insee Première, no 1857, mai 2021.

[La publication](#)

Le confinement vécu par les enfants et les adolescents : premiers résultats de l'étude CONFEADO

Santé publique France publie dans les premiers résultats de l'étude CONFEADO dont l'objectif est de comprendre, dans le cadre de l'épidémie de covid-19 en France, la manière dont les enfants et les adolescents âgés de 9 à 16 ans ont vécu le premier confinement jusqu'au 11 mai 2020 et comment celui-ci a pu avoir des conséquences sur leur bien-être.

La santé mentale des enfants impactée par la fracture sociale

Les résultats de l'étude mettent en évidence des disparités en santé mentale, classiquement retrouvées selon l'âge et le sexe avec une santé mentale plus impactée chez les adolescents (13-18 ans) que chez les enfants (9-12 ans) et une santé mentale plus impactée chez les filles que chez les garçons.

Les résultats font également ressortir une nette fracture sociale lors du premier confinement. En effet, les enfants et les adolescents qui ont ressenti davantage de détresse sont issus de familles plus fragilisées (familles monoparentales, avec un niveau d'étude plus faible, davantage ouvriers ou employés, nés à l'étranger, et en situation d'isolement social) et exposés à :

- › des conditions de logement difficiles (confinés en zone urbaine, dans un appartement ou une maison sans jardin, sans accès à un extérieur dans le logement, une sur-occupation du logement sans possibilité de s'isoler),
- › des conditions économiques difficiles (difficultés financières et alimentaires, période de chômage des parents avant le confinement, baisse des revenus suite à l'épidémie et pas de connexion à internet),

Ces enfants et adolescents ont souffert davantage d'un manque d'activité pendant le confinement : moins de sorties à l'extérieur, une forte consommation d'écran avec davantage de temps quotidien passé sur les réseaux sociaux, moins de contacts avec leurs amis et moins d'activités ludiques avec des adultes. Ces enfants étaient davantage dépassés par les devoirs que les autres. La détresse psychologique était également influencée par l'infection et l'hospitalisation d'un proche, suite à la Covid-19.

Les enfants les plus résilients sont ceux qui n'ont pas eu de détresse pendant le confinement, avaient de meilleures conditions de vie, des activités à l'extérieur, des contacts avec des amis, une consommation modérée des réseaux sociaux et ayant eu des activités ludiques avec des adultes tous les jours.

Maintien des activités et du lien social : une priorité

Ces premiers résultats montrent l'importance d'intégrer des politiques sociales différenciées pour promouvoir la résilience en situation de crise sanitaire. Le soutien financier aux familles monoparentales, le maintien des activités périscolaires, et les sorties régulières sont des éléments pouvant influencer sur la santé mentale des enfants et des adolescents en période de confinement. L'accompagnement des jeunes dont un proche a été infecté ou hospitalisé des suites de la Covid-19 est à promouvoir, ainsi que les initiatives de diffusion d'une information accessible et adaptée aux parents et aux enfants sur la situation afin de préserver au mieux leur bien-être mental durant cette pandémie.

L'étude

Panorama statistique jeunesse, sports et cohésion sociale

Le Panorama est un mémento annuel présentant des données départementales et régionales sur la démographie, la pauvreté, l'immigration et l'intégration, la précarité et l'exclusion, la cohésion sociale, le handicap et la dépendance, le logement et l'hébergement, la jeunesse, l'enfance et la protection de l'enfance, le sport, les diplômés délivrés des professions sociales, de la santé, du sport et de l'animation socio-culturelle et enfin, l'emploi dans les domaines associatif et sportif. Il est accessible dans une version Internet présentant l'ensemble des données départementales et régionales et permettant aux utilisateurs de télécharger la maquette nationale ou de choisir un département sur la carte de France puis de sélectionner le tableau à visualiser. Cette version web est consultable sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé à l'adresse suivante :

Le panorama

Politiques locales d'accueil du jeune enfant

Ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles

L'ordonnance revoit en particulier la gouvernance des politiques locales d'accueil du jeune enfant et réorganise le cadre du métier d'assistant maternel. Elle permet également l'expérimentation de guichets uniques des services aux familles, par les collectivités locales et les caisses d'allocations familiales. Les services aux familles comprennent notamment les modes d'accueil du jeune enfant et les dispositifs de soutien à la parentalité. L'ordonnance reconnaît dans le code de l'action sociale et des familles la place essentielle qu'ils occupent dans la politique familiale, aux côtés des aides financières.

Les modes d'accueil du jeune enfant, ensemble divers et jusqu'ici sans unité, sont détaillés. Les établissements, les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile sont trois modalités d'un même service aux familles, réunies par des objectifs communs : santé, épanouissement et éducation des enfants, inclusion des familles et des enfants, meilleure conciliation des temps de vie familiale, professionnelle et sociale des parents...

Le domaine du **soutien à la parentalité** est, par ailleurs, défini. Il s'agit des activités consistant à apporter à des parents écoute, conseils, informations, et plus généralement tout accompagnement dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents. Pour chacune de ces deux catégories de services aux familles, la mise en place d'une **charte nationale** définissant des principes de qualité est prévue.

L'ordonnance revoit ensuite la gouvernance des politiques locales d'accueil du jeune enfant, afin de remédier à l'insuffisante coordination entre les acteurs du secteur. Une nouvelle **gouvernance des services aux familles est instituée**. À la place des commissions départementales de l'accueil du jeune enfant, de nouveaux comités départementaux des services aux familles favoriseront le maintien et le développement territorial d'offres de services intégrées, construites sur l'analyse des besoins des parents et des territoires. Ces comités, réunis et présidés par le préfet, deviennent l'instance de travail de tous les acteurs locaux de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité. Ils seront pilotés par un secrétaire général désigné par la caisse d'allocations familiales et mettront en place un **schéma départemental des services aux familles** comportant un plan d'action départemental en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

Enfin cette ordonnance permet, à titre expérimental et pour cinq ans, à tout ou partie des acteurs compétents de coopérer en matière de services aux familles et de décider la **création de guichets uniques des services aux familles**. Sont notamment concernés le conseil départemental, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les caisses d'allocations familiales (CAF). Toutes ces mesures doivent être précisées par décret.

L'ordonnance

Écrans, numérique et parentalité

L'omniprésence des écrans renforce le besoin d'accompagnement des familles sur la place du numérique dans leur vie quotidienne, d'autant plus prégnant avec la crise sanitaire. Informations sociales analyse les

effets des écrans et du numérique sur la parentalité et donne de nombreux exemples d'expériences de terrain et de projets innovants. Entre autres : les effets des écrans et du numérique sur la parentalité ; la prévention des risques, tels que le cyberharcèlement ou l'addiction aux jeux vidéo. Les balises 3-6-9-12 qui guident depuis 2008 l'utilisation des écrans selon l'âge et en souligne les aspects positifs lorsqu'elle est accompagnée et encadrée ; les dynamiques familiales autour des pratiques numériques des adolescents, les pratiques numériques adolescentes intégrées et négociées en famille ; l'expérience Promeneurs du Net et ses effets sur les professionnels de la jeunesse et l'impact potentiel en termes de parentalité.

Un Guide pratique «la Famille Tout-Écran» élaboré par le Centre de Liaisons pour l'Éducation aux Médias et à l'Information (Clemi) avec la Cnaf. Ce guide a donné lieu à une série dont la troisième saison, diffusée sur les chaînes de France télévision, est disponible sur caf.fr et clmi.fr.

L'intégralité du numéro est disponible sur le site de Cairn.

Revue Informations sociales, n°202, avril 2021.

Consulter la revue

Le recours aux modes d'accueil des jeunes enfants en 2018

En novembre 2018, 1,3 million de familles bénéficiaient d'au moins un dispositif de conciliation entre vie familiale et professionnelle pour leurs enfants de moins de 3 ans et 1,2 million n'en avaient aucun. Parmi celles recourant à un dispositif, 636 400 familles avaient un enfant accueilli chez une assistante maternelle ou en garde à domicile au moins une heure sur le mois, 548 900 avaient un enfant qui fréquentait une crèche au moins une heure dans le mois, et 259 200 avaient réduit ou cessé leur activité pour s'en occuper. Les familles actives ayant un emploi sont celles qui ont le plus souvent recours aux dispositifs de conciliation pour leurs enfants. Au sein des crèches, les parents qui exercent une activité professionnelle sont sur-représentés par rapport à l'ensemble des familles allocataires ayant au moins un enfant de moins de 3 ans (58 % sont des couples bi-actifs en crèche contre 46 % de l'ensemble). Les familles monoparentales et les familles sous le seuil de pauvreté font moins appel aux dispositifs que l'ensemble des familles allocataires. Quand elles y recourent, leur choix se porte plus sur l'accueil collectif que sur l'accueil individuel [Cnaf, l'e-ssentiel, n°199, mai 2021](#).

La publication